



# Vents violents

## 21 mai 2022

La Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tient à vous informer que vous pourriez bénéficier d'une assistance financière en vertu du **Programme générale d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistre réels ou imminents - Vents violents survenus le 21 mai 2022, dans des municipalités du Québec, du ministère de la Sécurité publique.**

La date limite pour déposer une demande de réclamation auprès du ministère de la Sécurité publique est le **4 novembre 2022.**

Selon le programme, les sinistrés sont :

- Des particuliers, en raison de dommages à leurs biens essentiels ou de frais d'hébergement temporaire
- Des entreprises ou des entreprises agricoles
- Des propriétaires de bâtiments locatifs
- Des municipalités
- Des organismes communautaires ayant porté aide et assistance

Ministère de  
la Sécurité publique

Québec 

Pour plus d'information, veuillez communiquer directement avec le ministère de la Sécurité publique au numéro sans frais 1 888 643-AIDE (2433).

Nous vous invitons aussi à consulter le lien suivant :  
[www.quebec.ca/securite-situations-urgence/obtenir-aide-sinistre](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/obtenir-aide-sinistre)